

Table ronde des gestionnaires  
Façades Manche Mer du Nord et Atlantique  
29, 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2016  
Vannes

# Plan de façade AMP : un plan de contrôle pour l'environnement marin

*Matthieu Couturier, DIRM NAMO/DCAM*



Crédit photo :© Laurent Mignaux/METL-MEDDE

Ministère de l'Environnement l'Énergie et de la Mer

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

# Le contexte du plan de façade NAMO

- **Une politique communautaire portant sur la préservation du milieu marin, relayée par une volonté nationale :**
- Directive Oiseaux 2009/147/CE révisé au 30 novembre 2009
  - Directive Habitat 92/43/CEE du 21 mai 1992
  - Directive n°2008/56/CE établissant un cadre d'action pour le milieu marin (DCSMM).
  - Loi du 14/04/2006 créant l'AAMP ayant pour mission l'animation du réseau AMP et la création des PNM.
  - Loi du 03/08/2009 de programmation pour la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement
    - Des objectifs de création d'aires marines protégées (20 % d'ici 2020)
    - Mise en œuvre opérationnelle de la Directive cadre « stratégie pour le milieu marin » → programme de mesure

Instruction gouvernementale du 13 mars 2015  
relative à la mise en place d'un dispositif ministériel  
de contrôle des aires marines protégées

# Le contexte du plan de façade NAMO

Instruction gouvernementale du 13 mars 2015 :

## Objectifs :

- Élaborer un plan de contrôle « AMP-Environnement marin » par façade pour les services et opérateurs du MEEM.
- Expérimenter un centre d'appui au contrôle de l'environnement marin (CACEM).

## Méthode et calendrier :

- Rédaction : DIRM
- Consultation : commission administrative de façade (CAF).

## Résultats :

Validation du plan de façade NAMO par le Préfet de région Pays de la Loire et le Préfet maritime le 28/09/2015



2016 : une année expérimentale

# L'organisation du plan de façade NAMO

## 1) Dispositions permanentes

- « analyse des besoins » : méthode employée
- « potentiel de contrôle » (moyens) et « organisation des contrôles » : organisation du plan et de sa mise en œuvre
- « méthodologie des contrôles » : enjeux des contrôles
- « fiches d'aide aux contrôles » : fournir des outils aux agents de contrôle → *travail en atelier, enjeux environnementaux*
- « fiches explicatives et boîte à outils » : charte N2000, évaluation d'incidences, DOCOB : généralités

## 2) Objectifs de contrôle annuel

- « objectifs de contrôles » : objectifs annuels à partir des besoins exprimés par les gestionnaires

# 10 objectifs de contrôle

- Manifestations nautiques – contrôle de l'obligation de réalisation et de respect des évaluations d'incidences Natura 2000
- Perturbation intentionnelle des espèces protégées
- Mise en œuvre des volets contrôle des plans de gestion de PNM et des DOCOB
- Contrôle des zone de mouillage
- Rejets illicites – carénage et macrodechets – sur le littoral
- Controle des prescriptions /travaux impactant le milieu marin
- Circulation sur le domaine public maritime naturel
- Surveillance de l'extraction de granulats marins
- Surveillance des activités conchylicoles et algocoles
- Contrôle du respect des arrêtés PREMAR à objectif environnemental

# Les agents compétents au titre de la police de l'environnement

## Agents à compétences Universelle :

- OPJ et APJ (police et gendarmerie)
- Agents ou brigades spécialisées (brigades nautiques, gendarmerie maritime, RAESP=référent atteinte environnement et santé publique)

## Agents à compétences spéciales habilités au titre du code de l'environnement

### Inspecteurs de l'environnement

- Spécialité « eau, nature et sites » ou « ICPE »
- DREAL et DDT(M)
- ONEMA
- ONCFS
- Parcs nationaux
- AAMP

### Autres agents

- Réserves naturelles
- Gardes du littoral
- Garde-chasse/ Garde-pêche
- Douanes
- Gardes champêtres
- Affaires maritimes

De nouvelles missions à moyen et effectifs constants : adaptation des services

# Les FAC : fiche d'aide au contrôle

FAC C.04	Fiche thématique d'aide au contrôle	Zone : AMP
Thème	<b>CONTRÔLE DES ZONES DE MOUILLAGE</b>	

Zone	Parties marines des sites Natura 2000
Public	Porteurs de projet soumis à une AOT - Plaisanciers
Description des contrôles	<p>Ces contrôles consistent à faire respecter les prescriptions réglementaires liées aux autorisations de mouillage collectifs ou groupés, au titre du décret n°91-1110 du 22/10/1991. Les contrôles consistent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• contrôles administratifs lors de l'instruction des demandes de mouillage : par exemple l'examen de l'évaluation d'incidences N2000.</li> <li>• contrôles terrains : respect des prescriptions sur le site et notamment du règlement de police, contrôle de l'interdiction de "mouillages sauvages" en dehors de la zone ou du périmètre de l'autorisation d'occupation temporaire.</li> </ul>
Moyens de contrôle	• DDTM
Textes de référence	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Code général de la propriété des personnes publiques (L.2124(5) et L.2124-14)</li> <li>• Décret n°91-1110 du 22 octobre 1991 modifié, relatif aux autorisations d'occupation temporaire (AOT) concernant les zones de mouillages et d'équipements légers sur le DPM</li> <li>• Arrêté PREMAR n°17/2013 à 22/2013 du 15/03/2013 réglementant les mouillages individuels sur corps-morts sur le littoral de Bretagne et des Pays de la Loire</li> <li>• Pour chaque zone de mouillage, un arrêté inter-préfectoral met en place un règlement de police.</li> </ul>
Réprimé par	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décret n°2003-172 du 25 février 2003 (infractions de grande voirie)</li> <li>• article 19 du décret n°91-1110 du 22 octobre 1991</li> </ul>
Secteurs prioritaires au niveau de la façade	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PNMI et RNN</li> <li>Exemple : Parc naturel de la mer d'Iroise : risque d'altération des herbiers à zostères par les mouillages légers.</li> <li>• <u>zones d'herbiers à zostères</u></li> </ul>

Données de référence ou cartographiques	<a href="#">Cartes des zones de mouillage individuels dans chaque DDTM</a>
Objectifs qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• contrôle de la réalisation d'une é</li> <li>• contrôle des prescriptions définies dans le dossier d'évaluation et/ou de la notice édictée dans le cadre de l'instruction</li> </ul>

**Enjeux environnementaux**

**Intégration d'un onglet précisant les « enjeux environnementaux » liés à l'objectif de contrôle**



# Méthodologie du recensement des besoins de contrôle dans les AMP

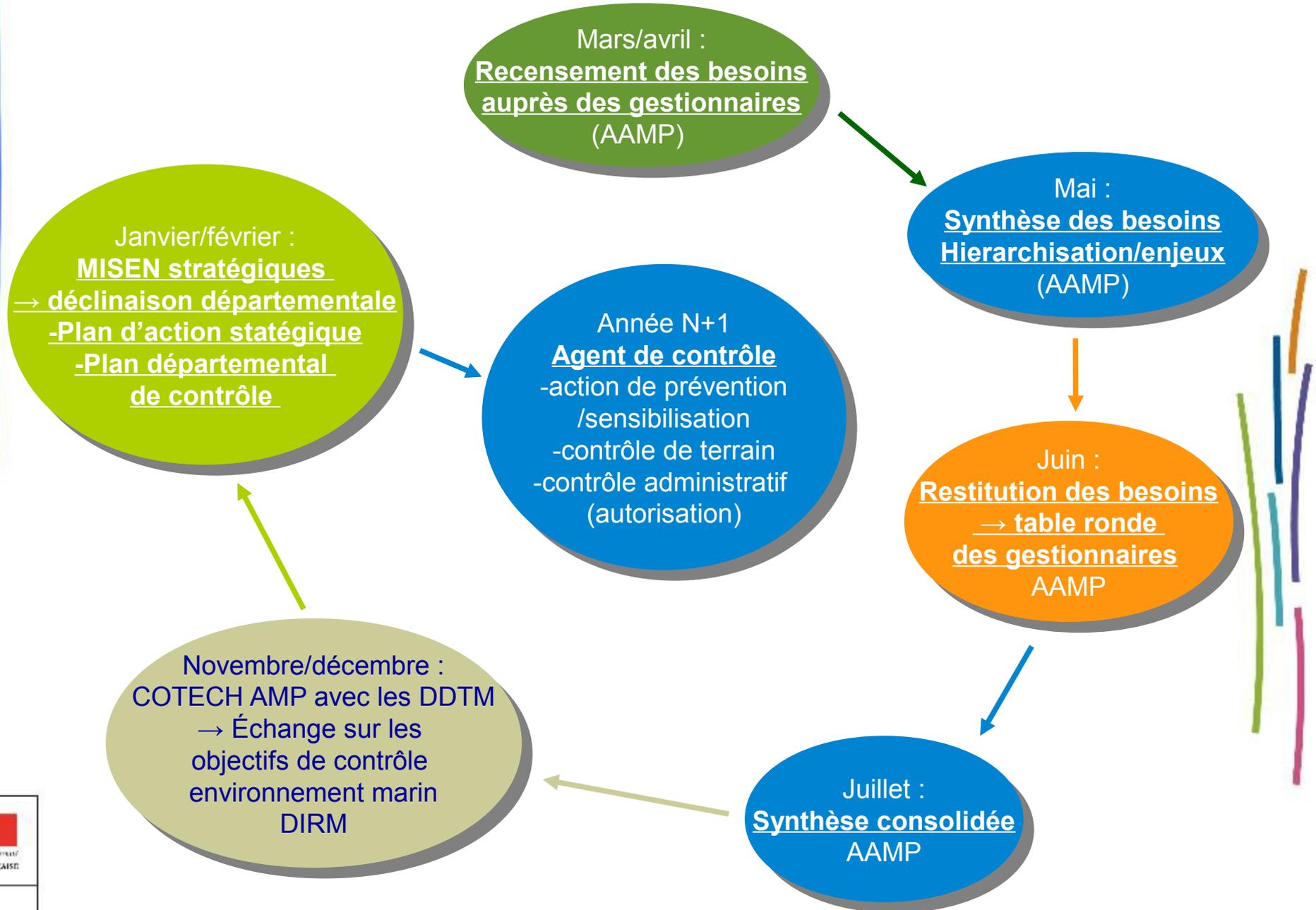
Consultation par DIRM et AAMP des :

- DREAL et DDTM (pour les autorisations administratives)
- gestionnaires d'AMP (pour les contrôles terrains)

RECENSEMENT ANNUEL DES BESOINS DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE								
Dénomination du site :								
Plan de gestion en cours/approuvé le :				Les besoins en matière de surveillance				
Thème	Avez-vous connaissance de...	Besoin de surveillance (oui/non)	Fréquence	Localisation	Saisonnalité/Périodes sensibles (ex : avril/mai)	Compartment(s) écologique(s) concerné(s) (habitat, espèce, ...)	Impact(s) cumulé(s) à d'autre(s)	Observations/Précisions
Manifestations nautiques : évaluation d'incidences pour les manifestations nautiques (C01)	...petites ou grosses manifestations nautiques (qui font l'objet d'une déclaration) susceptibles de poser problème sur l'environnement (fréquentation, rejets, atteinte à des espèces et habitats d'intérêt communautaire, ...)?							
Activités nautiques: Contrôle de l'application des arrêtés préfectoraux (maritime et terrestre), ministériels (C10)	... pratiques qui ne respectent pas les arrêtés préfectoraux (zones de tranquillité, APB pris par le ministre des pêches, circulation dans les 300 mètres, surveillance des masses d'eau, ski nautiques,...) ?							
Contrôle des mouillages (C04)	... mouillages sauvages qui posent problème sur l'environnement/ dont l'accès pose problème sur l'environnement?							
	... non respect des prescriptions environnementales dans les zones autorisées au mouillage?							

**Importance de faire remonter les besoins en contrôle à l'AAMP pour chaque AMP**

# Schéma du recensement annuel des besoins de contrôle dans les AMP



# Résultat de l'expression des besoins 2016

Expression des besoins de contrôle réalisée annuellement par l'AAMP auprès des gestionnaires

Etude menée en octobre 2015 (par la DIRM NAMO) qui a permis :

- Identification des enjeux prioritaires de la façade NAMO
- Analyse de la saisonnalité des besoins en contrôle
- Analyse de la zone d'action des besoins en contrôle

# Résultat de l'expression des besoins 2016

## Des enjeux prioritaires à l'échelle de la façade NAMO

-C01 : Manifestations nautiques – contrôle des évaluations d'incidences N2000

**-C02 : Perturbation intentionnelle des espèces protégées (mammifères marins et avifaune)**

-C03 : Mise en œuvre du volet contrôle du plan de gestion des parcs marins ou des DOCOB

-C04 : Contrôle des zones de mouillage

**-C05 : Rejets illicites (carénages et macro-déchets) sur le littoral et dans une AMP**

-C06 : Contrôle des prescriptions – travaux milieu marin

**-C07 : Circulation sur le DPM**

**-C08 : Surveillance de l'extraction de granulats marins**

-C09 : Surveillance des activités conchylicoles

-C10 : Contrôle des arrêtés du préfet maritime à objectif environnemental

### ■ Analyse des besoins hors objectif :

-Prévention/Sensibilisation auprès des usagers

### ■ -Pêche à pied

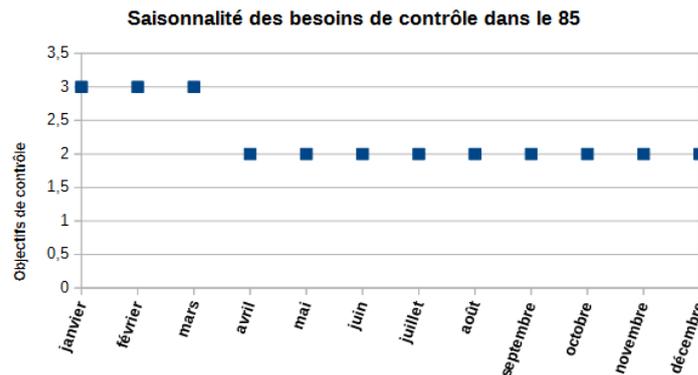
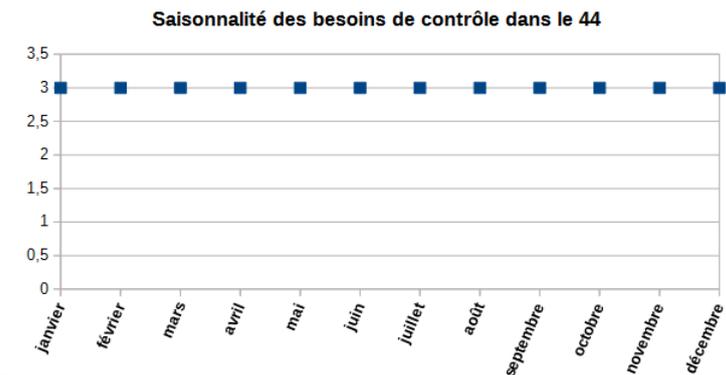
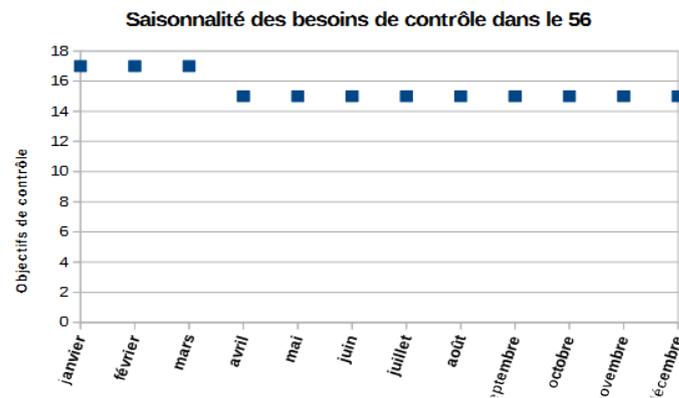
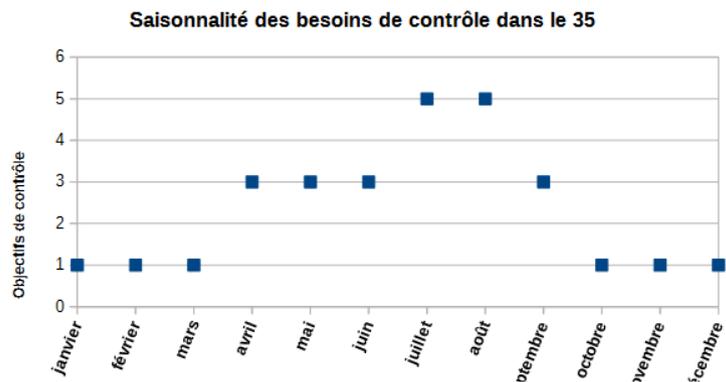
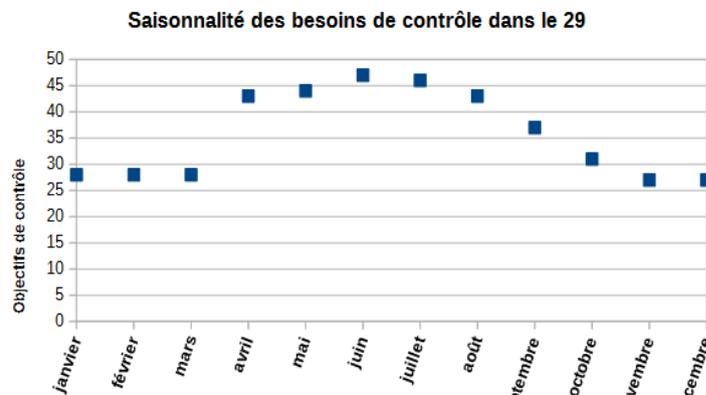
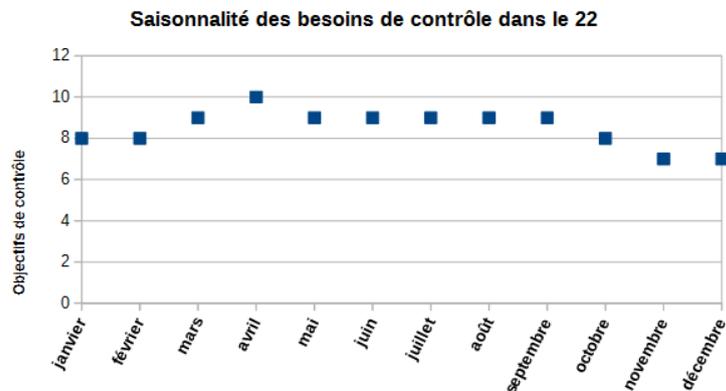
-Lutte contre le braconnage des poissons migrateurs (civelles)

**Enjeux  
prioritaires**

```
graph TD; EP[Enjeux prioritaires] --> C02; EP --> C05; EP --> C07; EP --> C08;
```

# Résultat de l'expression des besoins 2016

- Saisonnalité des besoins en contrôles

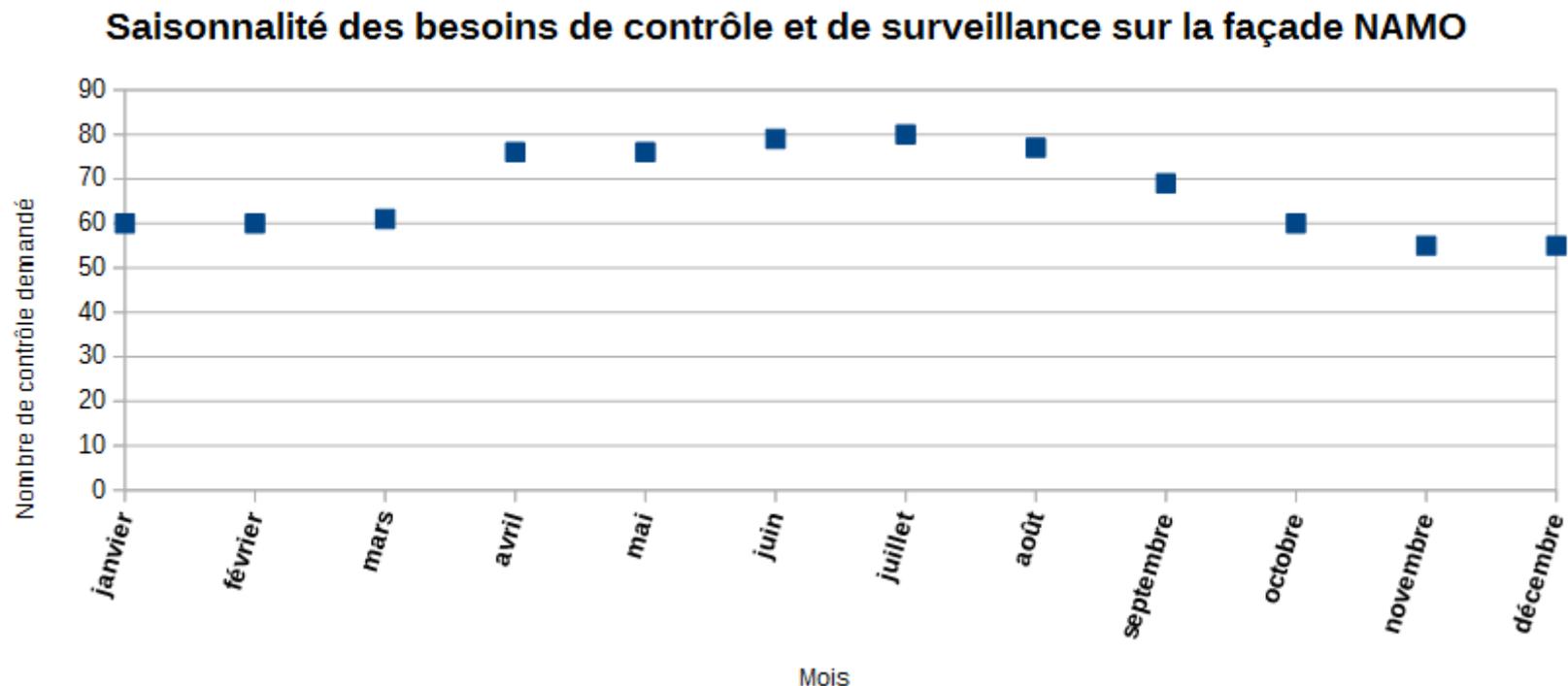


# Résultat de l'expression des besoins 2016

Expression des besoins de contrôle réalisée annuellement par l'AAMP auprès des gestionnaires

Etude menée en octobre 2015 (par la DIRM NAMO) :

- Saisonnalité des besoins en contrôles



**Besoins en contrôle important tout au long de l'année**

Deux périodes identifiées :

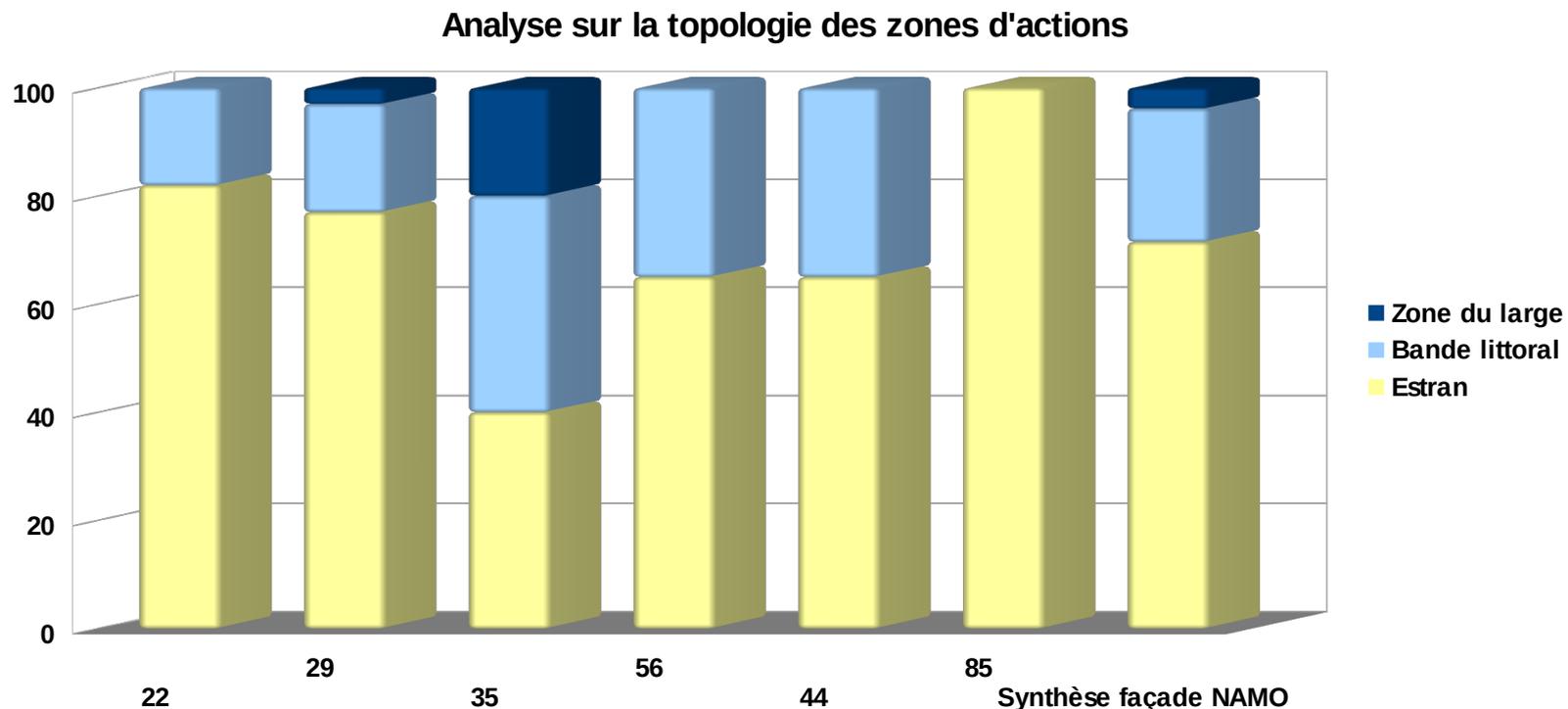
- période estivale (forte fréquentation du DPM par les vacanciers)
- période hivernale (avifaune hivernante, braconnage civelle)

# Analyse des besoins en contrôle pour 2016

Expression des besoins de contrôle réalisée annuellement par l'AAMP auprès des gestionnaires

Etude menée en octobre 2015 (par la DIRM NAMO) :

- Zonalité des enjeux :



**Besoins en contrôle plus important sur l'estran : interface terre/mer  
lieu des principales activités de loisirs**

→ **70 % des besoins de contrôle sur l'estran**

# Perspectives

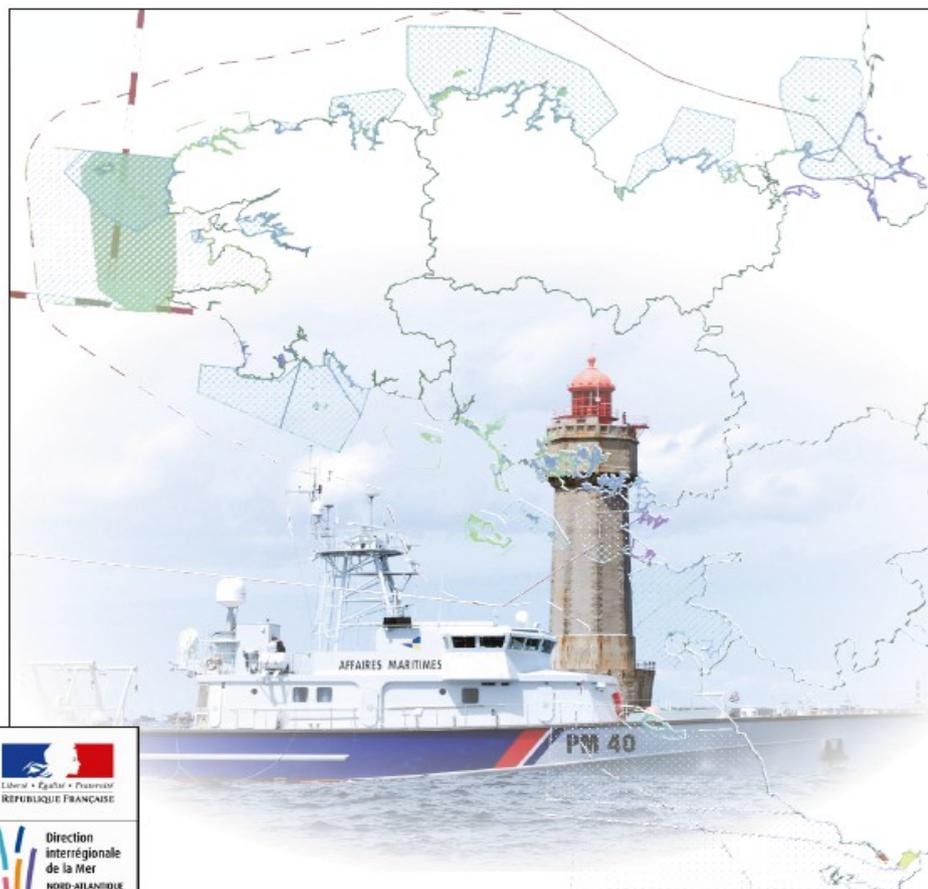
- Bilan de cette année d'expérimentation
  - Mise à jour/révision du plan de façade AMP:
    - intégration de toutes les AMP, majoritairement marines et majoritairement terrestres
    - « description des contrôles »
    - « enjeux environnementaux »
- Renforcement des mission de contrôle inter-service : ONCFS/Affaires Maritimes
- 2017 : vers une nouvelle instruction inter-ministérielle (intégration marine nationale, gendarmerie maritime, douanes ??)



**PLAN DE FAÇADE**

**CONTRÔLE DANS LES AIRES MARINES  
PROTÉGÉES ET DE L'ENVIRONNEMENT MARIN**

**Façade Nord Atlantique-Manche Ouest**



Credit photo : PAM Ile de la Jument, Alain Le Duff, La Merin.

